la gazette
des communes • des départements • des régions

22.04.2024
N°2712

E. BUONCRISTIANI / MAXPPP

A Dijon, le 13 décembre 2023, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, lance la COP de Bourgogne-Franche-Comté.

Politiques publiques

Comment la planification écologique prend forme dans une COP régionale

Lancées fin 2023, les conférences des parties (COP) régionales nécessitent une machinerie à la main du couple Etat-région. Exemple en Bourgogne-Franche-Comté, où le calendrier semble difficile à tenir.

Le 13 décembre dernier, le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, donnait à Dijon le coup d'envoi de la COP régionale de Bourgogne-Franche-Comté. Il y détaillait, devant 400 personnes, la manière dont l'Etat conçoit la démarche de territorialisation de la planification écologique qui poursuit cinq grands objectifs: la réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2030 par rapport à 1990, la préservation et la restauration de la biodiversité, la préservation des ressources, l'adaptation au réchauffement climatique, la réduction des pollutions impactant la santé. Cela fait «deux ans et demi» que l'Etat «travaille dans l'ombre pour nous donner un cadre commun [et] une cohérence d'ensemble», se félicite Marie-Guite Dufay, la présidente (PS) du conseil régional. Le secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a notamment conçu un outil de simulation en ligne, accessible aux élus et citoyens, afin de visualiser la contribution de chaque région à l'effort collectif.

«Tous les leviers d'action ne sont pas "régionalisables"», précise Franck Robine, le préfet de région. Une quarantaine le sont. Le trafic aéroportuaire et autoroutier reste ainsi à la main de l'Etat. Selon l'outil de simulation, la Bourgogne-Franche-Comté représente 5% de l'objectif national de réduction des GES. «Sur certains sujets, comme la transformation du parc automobile, la contribution de la région a été calculée sur la base du nombre de véhicules thermiques», détaille le préfet. Sur des sujets «plus complexes», «le nombre d'habitants» a été retenu, pour fixer des objectifs au prorata. «L'Etat a fait un travail titanesque», souligne Marie-Guite Dufay.

TRAVAIL CONJOINT

Dès décembre 2023, l'Etat et la région ont pris cette COP régionale en mains. L'Etat a nommé un sous-secrétaire général de la COP pour travailler aux côtés de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal, avec la directrice adjointe et une cheffe de projet). La région, elle, a désigné un chef de projet,

la gazette
des communes • des départements • des régions
22.04.2024
N°2712

au sein de la direction générale, assisté de quatre collaborateurs.

Ensemble, ils ont piloté le diagnostic réalisé début 2024 à tous les échelons – communes, EPCI et départements – par le biais d'un questionnaire. « Celui-ci reposait sur un catalogue d'actions aux mains des collectivités, en fonction de leurs compétences [entre 120 et 130 items, ndlr], décrit Virginie Pucelle, directrice adjointe de la Dreal. Les collectivités se sont prononcées sur la pertinence de ces actions et elles ont indiqué si, sur leur territoire, elles étaient déjà développées ou pas. » Dans la région, 100% des EPCI et 60% des communes ont joué le jeu. Ce qui est « rassurant sur le niveau d'engagement des territoires dans la démarche », relève Franck Robine.

DIAGNOSTIC DÉPARTEMENTAL

L'exploitation des questionnaires a permis de dresser un diagnostic pour chacun des huit départements de la région, et de le leur présenter en mars et avril. En Saône-et-Loire, par exemple, les deux leviers prioritaires sont la mobilité et la restauration collective durable, tandis que dans le Territoire de Belfort, ce sont la décarbonation de l'industrie et l'avenir de la forêt. « La restitution du diagnostic permet de créer une dynamique entre les acteurs, remarque Marie-Guite Dufay. C'est un moment où ils partagent des exemples inspirants qui donnent envie aux uns et aux autres d'aller plus loin. »

Etape suivante : l'organisation de six débats thématiques (« mieux se nourrir », « mieux se déplacer », « mieux se loger », « mieux consommer », « mieux préserver » et « mieux produire »), qui associeront les acteurs socioéconomiques et les citoyens. L'objectif est d'identifier les freins et la manière de les lever. « Pour chacun des thèmes, nous sommes en train de caler la méthode », explique Virginie Pucelle. L'enjeu est, « thème par thème, d'avoir des acteurs représentatifs, tout en gardant un format de travail constructif ». Pour recueillir la parole des citoyens, un questionnaire sera mis en ligne sur la plateforme de participation citoyenne de la région (Jeparticipe.bourgognefranche-comte.fr, créée en 2017). « Le questionnaire devra éviter les questions trop ouvertes » pour que les participants soient « forces de propositions », souligne Philippe Latour, directeur de projet chargé de la planification écologique au conseil régional.

La feuille de route régionale sera ensuite rédigée – avec ses actions concrètes. L'Etat souhaitait que toutes les régions livrent leur feuille de route dès l'été 2024. La période de réserve suspend le calendrier des débats durant le mois précédant les élections européennes. Le préfet et la présidente de région visent donc plutôt l'automne pour la « V zéro » qui sera présentée dans chaque département pour être amendée.

E. BUONCRISTIANI/MAXPPP

« Ce dont nous avons besoin, c'est d'un cadre stabilisé, et pas de va-et-vient sur des mesures. »

Marie-Guite Dufay, présidente (PS) de la région Bourgogne-Franche-Comté

« Je ne pense pas que les gens soient rétifs, je crois au contraire qu'ils sont prêts », souligne Marie-Guite Dufay. La crise agricole ne contrariera pas l'engagement de la filière, estime-t-elle. En revanche, « ce dont nous avons besoin, c'est d'un cadre stabilisé, et pas de va-et-vient sur des mesures comme l'utilisation des pesticides », relève-t-elle.●

Alexandra Caccivio

Gestion de l'eau, des transports…

Leviers C'est sans doute le signe que le sujet intéresse. « Le Doubs a été le premier contributeur », annonce Philippe Latour, directeur de projet chargé de la planification écologique au conseil régional, lors de la réunion de restitution pour les élus locaux, le 3 avril à Besançon. Trois cent soixante-seize réponses ont été apportées au questionnaire adressé aux collectivités locales pour identifier les leviers activés et ceux qui peinent à l'être.

Sur des sujets comme la mobilité ou la gestion de l'eau, sur lesquels nombre de collectivités peinent à avancer, les organisateurs de la soirée ont mobilisé des communes ou des communautés de communes (CC) à l'action « inspirante ». Dans la CC du pays de Maîche (42 communes, 19000 hab.), « nous avions une seule ligne de bus », raconte Alexandre Pantel, vice-président (SE) chargé de l'économie. Pour développer l'offre de transports en commun, « nous avons monté un service de transport d'utilité sociale [TUS] » avec l'appui de l'association d'insertion Re Bon. Ce « TUS », qui effectue 110 trajets par mois, fonctionne à la demande avec une participation des usagers de 30 centimes le kilomètre – plafonnée à 4 euros. « On a tous l'opportunité de monter des projets grâce aux aides financières du fonds vert, de la région avec le programme Effilogis [*], du conseil départemental… abonde Didier Aubry, maire [DVD] de Mercey-le-Grand [570 hab.]. Il faut savoir saisir les opportunités. »

UNE RÉGLEMENTATION TROP STRICTE

« Alors, où sont les freins pour accélérer ? » interroge Laurent Kompf, directeur départemental des territoires. « La complexité vient de la réglementation, trop stricte pour être innovante, avance Valérie Pagnot, maire [DVG] de Bonnétage [1000 hab.]. C'est le cas sur les questions de gestion de l'eau », explique l'élue, qui porte un projet de rénovation d'une ferme comtoise mais dont la réglementation empêche la récupération des eaux pluviales pour alimenter les sanitaires ou les machines à laver. Le pouvoir de dérogation du préfet a permis, dans le cas présent, de lever l'obstacle, mais « il faut mettre de l'huile dans les rouages », demande-t-elle.●

(*) Dédié à l'efficacité énergétique des bâtiments.